



**VOUS SOUHAITEZ DEVELOPPER DES ACTIVITES
TOURISTIQUES
Hébergements - Animations**

VOUS SOUHAITEZ VALORISER VOTRE PATRIMOINE LOCAL

**VOUS SOUHAITEZ ACQUERIR DES COMPETENCES
PROFESSIONNELLES DANS LE DOMAINE DE L'ANIMATION**

Le CFPPA de Saint-Flour propose une formation

TOURISME VERT

ACCUEIL ET ANIMATION EN MILIEU RURAL

Certificat de spécialisation du ministère de l'agriculture

De septembre 2009 à avril 2010

Durée :

15 semaines en centre et 12 semaines en entreprise

Conditions d'admission :

- Public adulte. Expérience professionnelle nécessaire en fonction du diplôme (y compris à temps partiel). Projet professionnel dans le cadre des activités concernées.
- Diplôme de niveau 4 (ex : Baccalauréat ou équivalent) ou niveau inférieur et expérience professionnelle. (1 à 2 ans selon le secteur d'activité).

Rémunération des stagiaires

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation ou un Contrat de Professionnalisation.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET
C.F.P.P.A. Saint-Flour - Volzac - BP 92 - 15100 SAINT-FOUR
☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80 – Courriel: cfppa.st-flour@educagri.fr

Formation financée par le Conseil régional d'Auvergne et le Fonds Social Européen

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



CONSEIL
AUVERGNE

l'Europe
s'engage
en Auvergne
avec le FSE



ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de Saint-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site : Prix du repas : 4,73 € en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Horaires : 8h30/12h30 - 13h30/17h30.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COUT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours financier du Conseil régional d'Auvergne et du Fonds Social Européen. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire (vêtements, bottes, fournitures scolaires ...)

REMUNERATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation ou un Contrat de Professionnalisation.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Volzac - BP 92 - 15100 SAINT-FLOUR

☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80

E-mail cfppa:st-flour@educagri.fr

123/03

actualisé le 22/11/2009

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



CONSEIL
RÉGIONAL
AUVERGNE

l'Europe
s'engage
en Auvergne
INCEP



C.F.P.P.A. Saint-Flour

TOURISME VERT

**Accueil et animation en
milieu rural**

Certificat de Spécialisation du
Ministère de l'Agriculture

De septembre 2009 à avril 2010

Parcours individualisés



ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de Saint-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site : Prix du repas : 4,73 € en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Horaires : 8h30/12h30 – 13h30/17h30.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COUT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours financier du Conseil régional d'Auvergne et du Fonds Social Européen. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire (vêtements, bottes, fournitures scolaires ...)

REMUNERATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation ou un Contrat de Professionnalisation.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Volzac - BP 92 - 15100 SAINT-FLOUR

☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80

E-mail cfppa.st-flour@educagri.fr

123-116

actualisé le 22/01/2009

Enseignement agricole
Formations Grandeur nature



CONSEIL REGIONAL
AUVERGNE

Europe
s'engage
en Auvergne
2007-2013



C.F.P.P.A. Saint-Flour

TOURISME VERT

**Accueil et animation en
milieu rural**

**Certificat de Spécialisation du
Ministère de l'Agriculture**

De septembre 2009 à avril 2010

Parcours individualisés



Vous souhaitez créer une entreprise ?

Vous souhaitez reprendre une entreprise ?

Vous avez un projet de création d'activité dans le secteur du commerce ou de l'artisanat ?

Le CFPPA de Saint-Flour propose une formation :

CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE EN MILIEU RURAL

**Action d'une durée de 35 à 420 heures
Parcours individualisés**

Conditions d'admission :

Public adulte

Avoir le projet de créer ou reprendre une entreprise.

Rémunération des stagiaires :

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC ou donner lieu à un Congé Individuel de Formation.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET
C.F.P.P.A. Saint-Flour - Volzac - BP 92 - 15100 Saint-Flour
Tél : 04 71 60 35 62 - Fax : 04 71 60 67 80
Courriel : cfppa.st-flour@educagri.fr

Formation financée par le Conseil régional d'Auvergne et le Fonds Social Européen.

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE

l'Europe
s'engage
en Auvergne
avec le FSE

ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de St-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site : Prix du repas : 4,73 € en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Horaires : 8h30/12h30 - 13h30/17h30.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COÛT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours du Conseil régional d'Auvergne. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire.

RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Volzac - BP 92 - 15100 SAINT-FLOUR
☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80
E-mail cfppa.st-flour@educagri.fr

Procédure D2-03 j

brochure actualisée le 23/02/2009

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE

l'Europe
s'engage
en Auvergne
avec le FSE

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Vous souhaitez

Créer ou reprendre

une entreprise

En milieu rural

Action d'une durée de 35 à 420 heures
Parcours individualisés

ACCUEIL AU CFPPA

- Transport collectif : gare de St-Flour ; navette de bus urbains entre la gare et l'établissement
- Restauration possible sur le site : Prix du repas : 4,73 € en dehors des périodes de vacances scolaires.
- Horaires : 8h30/12h30 - 13h30/17h30.
- Pas d'hébergement en centre, mais accès à des logements et chambres sur Saint-Flour.

COÛT DE LA FORMATION

Cette action de formation est mise en œuvre grâce au concours du Conseil régional d'Auvergne. Elle est gratuite pour ses bénéficiaires. Des fournitures personnelles restent à la charge du stagiaire.

RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

Fonction de la situation professionnelle à l'entrée en stage. Elle peut être prise en charge par le Conseil régional d'Auvergne ou les ASSEDIC.

Pour tout renseignement, contactez Pascal BOINET

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Volzac - BP 92 - 15100 SAINT-FLOUR
☎ 04 71 60 35 62 - Fax 04 71 60 67 80
E-mail cfppa.st-flour@educagri.fr

Procédure D2-03 j

brochure actualisée le 23/02/2009

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE

l'Europe
s'engage
en Auvergne
avec le FSE

C.F.P.P.A. Saint-Flour

Vous souhaitez

Créer ou reprendre une entreprise

En milieu rural

Action d'une durée de 35 à 420 heures
Parcours individualisés